

Le produit du mois : Le débit de fuite



Le Débit de fuite réglable

Permet de réguler en débit contrôlé l'évacuation d'un liquide stocké dans un contenant. Flottant, il assure un débit constant quel que soit le niveau d'eau du contenant. Le réglage se fait par coulisage avec maintien par une vis de blocage (5 niveaux de réglage possibles de 0,15 l/s à 1 l/s). Ozélo dépose son premier brevet.

Les consommables

Ozélo vous propose désormais un kit de trois recharges (bidon de charbon actif + tamis filtrants)

Pour tout renseignement contactez nous :

par téléphone au 0 820 200 340
ou par mail : contact@ozelo.fr



Devenez Franchisé Ozélo.

- Une enseigne reconnue,
- Un savoir faire et une expertise,
- Un site internet national,
- Un catalogue produits qualifié,
- Un catalogue complet de supports marketing ,
- Une formation technico-commerciale (FMC),
- Une présence sur les salons majeurs,
- Un bureau d'étude,
- Une assistance technique.

Devenez l'interlocuteur Ozélo dans votre région.
Demandez nous un dossier de candidature !
contact@ozelo.fr

PPE -Pierre Premier Environnement
Adresse siège : Parc du Talou
76200 DIEPPE - Fax : 02 35 50 95 58
www.ozelo.com / e-mail : contact@ozelo.fr



Edito

Imprimé et distribué par nos soins / Ne pas jeter sur la voie publique

Une rentrée sur les chapeaux de roues...

Publication de la Norme GE3 Eau de Pluie, décret instituant la taxe pluviale, les chiffres des ouvertures de chantiers en progression, dépôt d'un brevet....
Que de bonnes nouvelles, dans une conjoncture difficile et certainement la pire des crises que nous ayons jamais connues, OZELO reste en ligne, sûr de son destin.

Le maillage du territoire continue et bientôt deux nouvelles agences seront ouvertes, nos partenaires se renforcent avec les acteurs du marché de la construction (SNAL, UMF).

C'est donc optimistes que nous abordons ce quatrième trimestre, même si nous sommes certains d'avoir encore à redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs.

Nous allons vous faire
aimer la pluie !!!

Actu

Débit de fuite ; le brevet déposé ...
Suite p 4

Ozélo présent au Salon
"Faire construire sa Maison"
Suite p2

Point législation

La taxe Pluviale p2

Réseau

les agences de Rennes et de Brives p 3

Les Hommes du Mois

Guillaume Fouré
Johan Bouladoux p3

Les Produits du Mois

Le Débit de fuite
Les Consommables p4

BESOIN DE CONSEILS TECHNIQUES ?

BESOIN DE DOCUMENTS ?

BESOIN D'ASSISTANCE

Devenez partenaire OZELO et recevez votre code d'accès confidentiel au site sur lequel vous retrouverez toutes les informations.

Pour tout renseignement :
0 820 200 340
contact@ozelo.fr

Le Salon "Faire construire sa maison"

OZÉLO a répondu présent lors du Salon «faire Construire sa Maison» qui se déroulait du 16 au 18 Septembre 2011 Porte de Versailles à PARIS.
C'est une nouvelle confirmation de la demande du côté des particuliers qui sont venus nombreux sur notre stand. Ce salon, pour nous, a aussi été l'occasion de rencontrer les constructeurs demandeurs d'un partenaire « Label Vert » qui viendrait consolider leur proposition BBC.

Le décret sur la gestion des eaux pluviales est paru

Un décret du 6 juillet 2011 crée le service public de gestion des eaux pluviales et instaure la taxe facultative pour contribuer à son financement par les communes ou leurs groupements. Les eaux pluviales, particulièrement en cas d'urbanisation et d'imperméabilisation de l'amont des centres urbains, peuvent engendrer d'importantes inondations et la pollution conséquente du milieu naturel. La taxe pour la gestion des eaux pluviales doit permettre la création, l'entretien, l'exploitation, le renouvellement et l'extension des installations de gestion des eaux pluviales urbaines, ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement de ces eaux dans les ouvrages publics.

Faciliter le développement des installations :

La mise en place de cette taxe devrait permettre de faciliter l'intervention des communes et de leurs groupements et d'inciter les propriétaires à aménager leurs terrains de manière à infiltrer ou à stocker les eaux pluviales à la source et de les réutiliser.

Taux d'abattement :

Sont par ailleurs précisés les taux d'abattement dont bénéficient les propriétaires qui ont réalisé des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales hors de leur terrain. Pour les dispositifs de récupération et valorisation d'eau de pluie évitant tout rejet d'eaux pluviales hors du terrain, le taux est de 90 % au moins!
Le décret précise également que la capacité fonctionnelle des dispositifs à éviter ou limiter les rejets « est appréciée dans les conditions climatiques habituellement constatées dans la commune », ce qui exclut les épisodes orageux exceptionnels.
C'est une véritable solvabilisation de notre métier. Pour information, cette taxe existe à Berlin depuis 15 ans et se chiffre à 2,30 €/ m2.
Nous mettons à disposition des élus notre compétence dans la gestion des réseaux d'eau de pluie, à travers un outil complet permettant de réaliser un audit mettant en évidence l'intérêt de la mise en place de cette redevance sur les plans technique, économique et politique.

L'interprétation du décret laisse place à un champ opérationnel large posant un certain nombre de questions :

- Dois-je mettre en place la redevance pluviale ?
- Quel niveau de taxation dois-je opérer ?
- Quelles limites dois-je fixer en terme de surface taxable ?
- Quelle communication dois-je mettre en place pour être bien compris ?
- Quelles sont les conditions d'exonération pour mes administrés ?

Autant de questions auxquelles nous apporterons des réponses étayées par des outils spécialement dédiés au sujet, de l'audit technique de faisabilité jusqu'aux outils de communication, Pierre 1er Environnement accompagne les communes ou leurs groupements tout au long de la démarche pour leur assurer une bonne compréhension et adaptation de cet outil.

INFO RESEAU

Emmanuel FABIS dirigeant de l'agence OZÉLO de RENNES communique dans le journal des entreprises d'Île et Vilaine. Article publié le 9 Septembre 2011.
Extrait: «OZÉLO est une enseigne d'installateurs de systèmes de récupération d'eau de Pluie, créée en 2006 à DIEPPE. Mettre de l'eau potable dans nos WC est une aberration en 2011...»

Le Chantier référence: Laurent GRAVIGNY Agence de Brive
La Mairie d'Uzerche, cité médiévale installe dans ses remparts un système OZÉLO pour l'arrosage des espaces verts, une mesure d'économie, un modèle pour ses administrés et un exemple à suivre pour toutes les collectivités.

Du côté des partenaires Constructeurs:
L'agence de Brive avec les sociétés IGC de Souillac, Mil du Bassin et Les Maisons ALIENOR.
L'agence de Rennes avec les maisons IC BOIS BRETAGNE, CONSTRUCTIONS RENNAISES...

Du côté des partenaires Aménageurs - Lotisseurs
Comme partenaire du SNAL, (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs), le 30 septembre, nous avons participé à la réunion de la chambre «Grand Ouest» à Vannes présidée par M.A. FENEON (TERRAVIA). La gestion des eaux à la parcelle avec des dispositifs de rétention-récupération à vocation d'usage tend à devenir un argument compris de tous. Notre collaboration est constructive et le cap de la consultation est franchie par certains des partenaires comme les sociétés BEOLETTO, ANGELOTTI, SAREST, NEXITY, BATIMENT ASSOCIÉ que nous saluons.

Nouvelles collaborations:

La BPCE pour financer nos candidats à la franchise OZÉLO et APRIL pour assurer nos franchisés

OZÉLO PRO

Avec son partenaire ELOY, OZÉLO vous propose désormais sa nouvelle gamme de citerne en béton préfabriqué de grande taille : de 23 à 120 m3.
Cette gamme P90 est destinée à être mise en fouille et se compose de deux éléments (couvercle + socle) assemblés sur le site de pose. Fort de plusieurs réalisations, OZÉLO vous propose donc désormais un service complet (fabrication, suivi technique, transport...) pour tous vos besoins type rétention, bassin d'orage, réserve incendie, bassins tampons.



LES HOMMES DU MOIS

Guillaume FOURE qui intègre le service commercial de OZÉLO 76 - Déjà 10 ventes à leur actif...

Johan BOULADOUX, technicien au sein d'OZÉLO depuis 2008, et qui participe activement au développement technique notamment avec la conception et la mise en oeuvre du débit de fuite.